

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/01/2025

Le 31/01/2025, à 12 heures, Monsieur Guillaume ALLAIR, associé unique de la société A L'AIR AUTO demeurant 233 allée de Nanbours 31650 AUZIELLE, président et liquidateur a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de liquidation
- Répartition du solde de liquidation
- Constatation de la clôture des opérations de liquidation
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Guillaume ALLAIR, associé unique, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un solde Négatif de 627 euros.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

L'associé unique décide de répartir le solde Négatif de liquidation s'élevant à 627 euros de la façon suivante : paiement ultérieur au créancier à hauteur de 627 euros.

TROISIEME DECISION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Guillaume ALLAIR pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Guillaume  ALLAIR

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE CERTIFIÉ CONFORMAE 